



Salles, le 25 juin 2020

ARRETE DU MAIRE n°ST/2020-152
Portant règlementation temporaire de la circulation

LE MAIRE de SALLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2 à L.2215.1 ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers du **6 juillet au 17 juillet 2020** sur une partie de la RD dénommée «**route de badet**» entre la rue va aux champs et la RD 108 E5 pour des travaux de rabottage et application d'enrobés effectués par l'entreprise CMR à LA TESTE DE BUCH
Une déviation par la rue va aux champs sera mise en place

ARRETE

ARTICLE 1 – Sur une partie de la RD dénommée «**route de badet**» la circulation des usagers de la route sera **interdite entre la rue va aux champs et la RD 108 E5** et le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux prévus le **6 juillet au 17 juillet 2020 inclus. Une déviation sera mise en place par la rue va aux champs**

Les entrées riveraines seront réfectionnées provisoirement chaque soir pendant toute la durée des travaux.

Les engins de travaux publics ne devront en aucun cas stationner sur et aux abords du chantier en dehors des heures normales de chantier (08h à 18h) ainsi que les soirs et week-end.

Article 2 : La signalisation des lieux sera mise en place

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4 – Exécution du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise CMR à LA TESTE DE BUCH ;
Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur le chef de la police municipale ;
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BELIN-BELIET
Monsieur le Chef de centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours

LE MAIRE,



Luc DERVILLÉ